

**Modèle d'engagement d'une caution personnelle et solidaire à produire au lieu et place de la retenue de garantie**

(Marché assorti d'un délai de garantie et d'une retenue de garantie)

Je soussigné – nous soussignés (1) ..... agissant en qualité de (2) .....

1) Certifie – Certifions que (3) ..... a été agréé par le ministre chargé des finances en application de l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3) ..... a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° ..... en date du ..... le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4) ..... domicilié à (5) .....

Au titre du montant de la retenue de garantie auquel ce dernier est assujéti en qualité de titulaire de marché n° ..... passé avec (6) ..... en date du ..... enregistré à la recette des finances (7) ..... relatif à (8) .....

Le montant de la retenue de garantie, s'élève à ..... % du montant des acomptes à payer au titre du marchés, ce qui correspond à .....Dinars (en toutes lettres), et à ..... Dinars (en chiffres).

3) M'engage – nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions de l'article 111 du décret n° 2014-1039 susvisées, la caution qui remplace la retenue de garantie devient caduque après que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de quatre mois à partir de (9) .....

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait à ....., le .....

(1) Nom(s) et prénom(s) du signataire(s).

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.

(3) Raison sociale de l'établissement garant.

(4) Nom du titulaire du marché.

(5) Adresse du titulaire du marché.

(6) Acheteur public.

(7) Indication des références d'enregistrements auprès de la recette des Finances.

(8) Objet du marché.

(9) Réception définitive ou l'expiration du délai de garanti.